

## **SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010**

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 1er février 2010 à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

La secrétaire-trésorière est présente.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 32-02-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **PROCÈS-VERBAL**

- 33-02-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2010 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

### **ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS**

#### **ÉTATS BUDGÉTÉS**

- 34-02-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de janvier 2010.

### **ADMINISTRATION**

#### **MESURES D'URGENCE**

- 35-02-2010 Attendu que la municipalité de Mandeville a des problèmes d'inondation sur son territoire;

Attendu que madame la Mairesse doit décréter l'état d'urgence dans le but de protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes habitant le territoire concerné;

En conséquence,

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon  
Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal de la municipalité de Mandeville entérine l'état d'urgence décrété par la Mairesse et valable pour cinq jours tel que décrit :

Municipalité de Mandeville  
Ce 25 janvier 2010 à 14h10

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

### **DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL**

Je, soussigné, mairesse de la municipalité de Mandeville, investi des pouvoirs édictés par la *Loi sur la sécurité civile*, L.R.Q. c.S-2.3, plus particulièrement en vertu du 2<sup>ième</sup> alinéa de l'article 43 de ladite loi, décrète l'état d'urgence.

**Nature du sinistre :**

Pluie abondante

**Territoire concerné :**

Sur tout le territoire de la municipalité de Mandeville

**Circonstances justifiant l'état d'urgence :**

Nécessité de protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes habitant le territoire concerné compte tenu des pluies abondantes sur tout le territoire.

**Durée :**

La présente déclaration d'état d'urgence local entre en vigueur immédiatement et est valable jusqu'à ce qu'elle soit entérinée par le conseil municipal pour une période de cinq jours ou, à défaut, pour une période de 48 heures.

**Personne habilitée :**

La mairesse peut exercer les pouvoirs mentionnés à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile*.

SIGNÉ À MANDEVILLE, CE 25 JANVIER 2010, À 14H10.

---

Francine Bergeron, Mairesse

### CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU NORD DE LANAUDIÈRE

Par la présente, j'accuse réception de votre lettre nous faisant part de vos insatisfactions à l'égard des lieux de vaccination retenus par le CSSS dans le cadre de la campagne de vaccination de masse contre la grippe A (H1N1). Pour ce faire, peu de solutions s'offraient à nous. En fait, le seul modèle envisageable était celui des cliniques de vaccination massives pouvant accueillir de 150 à 300 personnes à l'heure. En plus de contraintes physiques, se posait le problème de la disponibilité des ressources humaines. Il faut savoir en effet que la vaccination simultanée de la population en générale et des enfants dans les écoles a exigé le déploiement d'environ 150 intervenants de notre CSSS en moyenne par jour, et ce, sept jours sur sept. Pour toutes ces raisons, en dehors de notre contrôle exclusif, nous avons dû faire des choix.

### CABINET DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux, docteur Yves Bolduc, permettez-moi d'accuser réception de votre lettre du 21 décembre 2009 par laquelle vous nous transmettiez une copie de la résolution #441-12-2009 (vaccination à Saint-Gabriel-de-Brandon).

### FACTURE À PAYER À BÉLANGER SAUVÉ

36-02-2010

**Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #287844 au montant de 1 225.26\$ taxes incluses pour le dossier de M. André Messier à titre d'honoraires professionnels du 17 avril 2009 au 10 décembre 2009.**

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

### RÉSOLUTION D'APPUI AUX ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE DOMESTIQUE

37-02-2010 Attendu que la municipalité de Mandeville a pris connaissance des enjeux et des défis majeurs que les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) doivent relever pour assurer leur survie à long terme;

Attendu que l'aide domestique à domicile est un service essentiel qui permet à des milliers de personnes, principalement des personnes âgées, de pouvoir faire le choix de vivre chez soi plutôt que d'être institutionnalisées. Nous croyons que c'est aussi un enjeu de société auquel le gouvernement a déjà réfléchi puisqu'il a développé une politique « Chez soi, le premier soi »;

Attendu qu'il est inacceptable que la ministre Lise Thériault s'engage publiquement à injecter dans le PEFSAD 3,5 millions en octobre 2009 et qu'en décembre 2009 on apprenne qu'elle retire et demande aux EÉSAD d'assumer ce montant à même leur budget, ce qui constitue en réalité un manque à gagner de 7 millions de dollars pour les EÉSAD;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. André Desrochers

Et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander au gouvernement d'actualiser le « Programme d'exonération financière pour les services d'aide à domicile » (PEFSAD) en y injectant la somme de 15 millions de dollars dans son budget 2010 afin que les personnes les plus démunies continuent d'avoir accès aux services et ne soient pas pénalisées par l'augmentation des tarifs devenue incontournable.

En plus, nous demandons au gouvernement revoie le mode de financement des entreprises d'économie sociale en aide domestique afin qu'elles puissent offrir aux 6 000 personnes qu'elles emploient des conditions de travail à la hauteur des tâches et qualifications qui leur sont demandées et de maintenir les tarifs au plus bas afin que leurs services restent accessibles à tous.

### CORRESPONDANCE DE M. ANDRÉ VILLENEUVE DÉPUTÉ DE BERTHIER

Accusé de réception des résolutions # 441-12-2009 (vaccination à St-Gabriel), la résolution #9-01-2010 (commission d'enquête publique) et la résolution #13-01-2010 (requête au CRTC).

### APPROBATION DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

38-02-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaire envers la municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1).

### RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

39-02-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle la marge de crédit auprès du Centre financier aux entreprises Desjardins pour le folio #400760.

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

### MRC DE D'AUTRAY – SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF

Réception de trois (3) lettres envoyées par la MRC de D'Autray à M. Bernard Généreux, président de la FQM, au Conseil régional de transport de Lanaudière et à Mme Claire Bolduc, présidente de Solidarité rurale du Québec.

### CABINET DU PREMIER MINISTRE

Au nom du premier ministre, M. Jean Charest, j'accuse réception de la copie de la résolution # 09-01-2010 que vous lui faisiez parvenir le 12 janvier 2010 concernant les allégations de collusion dans le milieu de la construction au Québec.

### AVIS DE MOTION

M. André Desrochers, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement décrétant des travaux d'excavation et de préparation, d'ingénierie et de surveillance du cours d'eau Roger-Laferrière et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale imposée sur les biens-fonds des contribuables intéressés.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **VOIRIE ET TRANSPORT**

#### ENTRETIEN – CAMION FORD RANGER

40-02-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville répare et peinture le camion Ford Ranger selon l'estimé de Garage Richard Boucher enr. au montant de 1200.00\$ plus taxes.

#### DEMANDE DE MME LUCIE LEFRANÇOIS

Je désire me porter acquéreur de la parcelle de terrain se situant au fond de la 5<sup>e</sup> avenue et appartenant à la municipalité de Mandeville, à la condition que j'achète les deux terrains de la succession de Mme Fernande Lefrançois se situant de chaque côté de la parcelle de la municipalité. Le fait de me vendre cette parcelle ne dérangerait en rien l'espace nécessaire à l'autobus scolaire ou à la charrue pour se retourner. **La demande est à l'étude.**

#### ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE

41-02-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète une génératrice de 6500W chez Renaud Gravel au montant de 894.00\$ plus taxes.

#### RENCONTRE AVEC LA MRC MATAWINIE – BARRAGE DE CASTORS

42-02-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville participe à la rencontre du 12 février 2010 à 10h00 à la MRC de D'Autray afin de discuter des problèmes survenus au début juillet 2009 au Lac Ste-Rose dû à des barrages de castors sur le territoire de la MRC Matawinie. Lors de cette rencontre, les personnes suivantes seront présentes : Mme Édith Gravel, aménagiste à la MRC Matawinie, M. Bruno Tremblay et Stéphane Allard de la MRC de D'Autray et M. Réjean Bergeron de la municipalité de Mandeville.

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

### **AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU**

#### ABROGER LA RÉOLUTION #29-01-2010 ET OFFICIALISER LA DEMANDE AU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES PRECO

- 43-02-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville dépose une demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du « Programme de renouvellement des conduites PRECO ». Par le biais de ce programme, la municipalité de Mandeville veut remplacer, sur une longueur de 270 mètres, la conduite principale du réseau d'aqueduc situé sur le Chemin de l'Aqueduc tel que spécifié à l'intérieure de la demande acheminée au MAMROT en date du 14 janvier 2010. La municipalité de Mandeville autorise, Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, à déposer ladite demande et à signer tous les documents relatifs au programme PRECO. La présente résolution abroge la résolution # 29-01-2010 adoptée lors de la séance régulière du 11 janvier 2010.

#### OFFRE DE SERVICE DE TECHSERVICE ET FACTURE À PAYER DE TECHSERVICE

- 44-02-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la soumission de Techservice 9120-0592 Québec inc. au montant de 4035.00\$ plus taxes pour des services reliés à la télémétrie à la station de pompage. En plus, la municipalité de Mandeville paiera la facture #5644 de Techservice 9120-0592 Québec inc. au montant de 715.00\$ plus taxes pour le branchement au site Omnisite.

#### FACTURE À PAYER – DESSAU

- 45-02-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F015-68158 au montant de 1528.27\$ taxes incluses relativement à la surveillance des travaux pour la réhabilitation du réseau d'aqueduc. Cette facture sera payée par le programme de taxe d'accise su gouvernement.

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR**

#### AVIS DE MOTION

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement interdisant l'épandage certains jours de déjections animales, de boues ou résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet du règlement est remis à chacun des membres du conseil municipal.

#### AVIS DE MOTION

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un projet de règlement ayant pour but de modifier le règlement de zonage #192. L'article 4.1.1 doit être modifié pour permettre l'usage récréo-touristique « d'arbres refuges » dans la zone F-9 et pour fixer les conditions qui s'y rattachent.

#### AVIS DE MOTION

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un projet de règlement ayant pour but de modifier le règlement de construction # 194.

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

L'article 3.2 doit être modifié pour permettre les bâtiments de type « arbre refuge » de la zone F-9.

### FORMATION DONNÉE PAR LA COMBEQ ET LA FQM

- 46-02-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise M. Serge Leroux, inspecteur en urbanisme et en environnement, à assister à la formation sur le « Règlement Q-2,r.8 » donnée par la COMBEQ au montant de 445.00\$ plus taxes les 8 et 9 avril 2010 à Trois-Rivières et à assister à la formation « Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme » donnée par la FQM au montant de 445.00\$ plus taxes les 6 et 7 mai 2010 à Shawinigan. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### ADOPTION DU RÈGLEMENT # 359-2009 – ZONE F-6

- 47-02-2010 Règlement ayant pour but d'amender le règlement de zonage numéro 192 afin que soit modifié la grille des spécifications pour permettre l'usage « culture et élevage (type 1) » dans la zone F-6 et de définir les normes particulières qui trouveront applications pour cet usage dans ladite zone.

Considérant que le conseil municipal désire amender son règlement de zonage #192;

Considérant les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'avis de motion de la présentation de ce règlement a été déposé le 8 septembre 2009;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 9 novembre 2009;

Considérant qu'une assemblée de consultation publique fut tenue le 7 décembre 2009 concernant le projet de règlement #359-2009;

Considérant que le second projet de règlement #359-2009 fut adopté lors de la séance régulière du 11 janvier 2010;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jacques Martial

Appuyé par M. Guy Corriveau

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le règlement numéro #359-2009 de la Municipalité de Mandeville et qu'il soit ordonné, décrété et statué comme suit :

**Article 1 :** Le préambule du présent règlement fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**Article 2 :** La grille des spécifications est modifiée par l'ajout de l'usage « culture et élevage (type 1) » dans la zone F-6.

**Article 3 : Article 5.8 : Zone F-6 :**

Seuls sont permis comme « culture et élevage (type 1) » dans la zone F-6, l'exploitation reliée à la sylviculture, à l'exploitation de ruchers, incluant les étalages pour la vente des produits cultivés sur place.

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

**Article 4 :** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté par le conseil lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2010.

---

Francine Bergeron  
Mairesse

---

Danielle Lambert  
Sec.-très. et directrice générale

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU MRNF

Nous accusons réception de la résolution 28-01-2010 (Lac en Cœur et Lac McGrey). Le libellé de la résolution correspond aux discussions que nous avons eues le 26 octobre 2009 avec les représentants de la municipalité. Soyez assurés que nous tiendrons compte des préoccupations que vous soulevez lors des prochaines planifications forestières dans ce secteur.

### FACTURE À PAYER – TEKNIKA-HBA

48-02-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture DU6001 au montant de 503.22\$ taxes incluses pour le comité de suivi du plan directeur du Lac Maskinongé. Cette facture sera répartie entre Ville St-Gabriel, Paroisse St-Gabriel et Mandeville selon l'entente.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### DEMANDE DU CLUB MOTONEIGE ST-CHARLES INC.

Accusé de réception d'une lettre du Club Motoneige St-Charles inc.  
**(Suite à la perte d'un droit de passage, nous avons eu de nombreuses difficultés à trouver des endroits pour réaménager un sentier. Ce sentier est très important pour nous et pour les commerces de Mandeville et ainsi relié Mandeville à St-Didace au Parc Mastigouche et St-Gabriel pour ne nommer que ceux-ci. Ainsi nous demandons à la municipalité de Mandeville l'autorisation de laisser circuler les motoneigistes sur les rues Rainville, Roy, Alain, 21er avenue et rue Cloutier.)**

### EMBAUCHE D'UN(E) TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS

49-02-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville fasse connaître son accord de principe pour l'embauche d'une personne responsable des loisirs pour les municipalités de Saint-Cléophas, Saint-Gabriel-de-Brandon (Ville et Paroisse), Saint-Didace et Mandeville par le biais du pacte rural.

### DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

50-02-2010 L'Association des propriétaires du Lac Deligny tiendra son assemblée générale annuelle à la salle municipale le 13 juin prochain. Comme vous le savez, notre organisme sans but lucratif a pour mission de sensibiliser et d'informer les riverains du Lac Deligny aux nouvelles réglementations municipales et aux problèmes que représentent les algues bleues. À cet effet, nous aimerions profiter d'une exonération des frais de location pour la salle municipale lors de la tenue de notre assemblée générale. Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon appuyé par M. Jean-Claude Charpentier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement à l'Association des propriétaires du Lac Deligny la Salle municipale le 13 juin 2010.

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

### ASSOCIATION DE PROTECTION DU BASSIN VERSANT DU LAC LONG DE MANDEVILLE

Accusé de réception d'une correspondance de l'Association concernant les modifications dans la zone F-6.

**(À sa séance régulière du 7 décembre 2009, le conseil municipal de Mandeville a reporté à une séance ultérieure l'adoption du deuxième projet de règlement # 359-2009. Étant donné que la zone visée couvre une partie du territoire du bassin versant du lac Long, l'Association est préoccupée par les incidences environnementales qui pourraient découler de l'adoption d'un tel règlement. Donc l'Association envoie une lettre à la municipalité de Mandeville pour demander si les impacts environnementaux de l'adoption d'un tel règlement ont été analysés. L'Association s'oppose à la modification du zonage de l'ensemble de la zone F-6 telle qu'elle est prévue par le règlement 359-2009 et suggère plutôt à la municipalité de Mandeville de procéder par dérogation pour les propriétaires concernés).**

### DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-CHARLES

51-02-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement la Salle municipale à la Fabrique St-Charles le 4 juillet 2010 pour le « Marché aux puces », le 12 septembre 2010 pour le « Dîner Spaghetti » et le 6 novembre 2010 pour le « Bingo ». Ces activités organisées par la Fabrique ont pour but d'amasser des fonds.

### DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU CLUB MOTO-NEIGE ST-CHARLES INC.

52-02-2010 Comme chaque année, le Club de motoneige St-Charles sollicite auprès de sa communauté, un appui financier dans le but de maintenir et d'améliorer la sécurité et la qualité des sentiers de motoneige. La sécurité est une priorité pour le Club et pour se faire, nous améliorons et aménageons de nouveaux sentiers et ajoutons de la nouvelle signalisation chaque année. L'objectif premier : augmenter la sécurité des citoyens, des automobilistes et des motoneigistes et maintenir une bonne entente. Le bon entretien de nos sentiers, l'appui de bénévoles et de notre municipalité sera profitable à tous; nos commerçants, nos citoyens, aux touristes qui veulent découvrir notre belle région et aux motoneigistes. Nous demandons donc, un appui financier à la municipalité de Mandeville afin de permettre la poursuite des activités de nos bénévoles dans l'entretien des sentiers locaux de plus en plus coûteux. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville donne un montant de 200\$ au Club motoneige St-Charles inc.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE BRANDON INC.

Réception d'une lettre envoyée à la Municipalité de St-Damien.

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CIBLE FAMILLE BRANDON

Comme vous le savez, Cible Famille Brandon est un organisme communautaire qui offre, depuis 20 ans, aux familles du Petit Brandon, un milieu de vie, d'entraide, de soutien, de valorisation et de développement pour l'ensemble des membres de la famille. Nous convions toutes les familles du Petit Brandon au Centre sportif et communautaire de Ville St-Gabriel, dimanche le 16 mai prochain. Nous nous adressons à vous afin de nous soutenir financièrement dans ce beau projet.

### MONTANT FORFAITAIRE – COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

53-02-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2010

municipalité de Mandeville verse un montant forfaitaire annuel de 3000.00\$ à Mme Monique Bessette, coordonnatrice de la bibliothèque municipale. Ce montant sera réparti sur une période de 12 mois soit 250.00\$/mois pour l'année 2010.

### **VARIA**

#### DEMANDE D'AUTORISATION POUR LEVÉE DE FOND (PONT PAYANT)

- 54-02-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu que la municipalité de Mandeville autorise un stop payant le 6 février 2010 de 11h00 à 14h00 pour ramasser des fonds au profit de l'équipe Pee-wee A des Archers de St-Gabriel pour le financement des tournois extérieur.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **COMPTES À PAYER**

#### COMPTES À PAYER

- 55-02-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de janvier 2010 tels que lus, les chèques du numéro 7029 au numéro 7119 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de janvier 2010, ainsi que les comptes à payer du mois de janvier 2010 pour un montant de 184,763.34\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général et le programme de taxe d'accise.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sec. Très. et Dir. Générale

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 56-02-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h30.

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière et directrice générale